

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 651 763	39,71	93,78	2 757 000	1 094 805	39,71	1 094 805
Taxe foncière non bâties (TFNB)	29 389	96,62	179,86	30 200	29 179	96,62	29 179
Taxe d'habitation (TH)	688 964	18,71	51,45	575 100	107 601	18,71	107 601
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	1 231 585	1 231 585		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence de TH 2024 2	Taux de majoration 2023 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024 5	Taux de majoration voté 2024 6	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024) 7
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 9	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)			
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
Produit total souhaité	1 231 585	=	
Produit total de référence (total colonne 5)			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
		27 668		7 127	0	-37 870	31 526

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	1 231 585	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	28 451	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	1 260 036
---	-----------	---	---	--------	---	---	-----------

À PRIVAS  
Le 07 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
NATHALIE CORRADI  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 27/04/2024  
Pour la Commune de Villeneuve de Berg  
Maire  
Envoyé en préfecture le 15/04/2024  
Reçu en préfecture le 15/04/2024  
Publié le 20/04/2024  
ID : 007-210703419-20240329-TAUX20241259-BF



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	903
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	2 904
d. Logements sociaux : exo de longue durée	699
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	2 621
<b>Taxe d'habitation :</b>	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	101 575
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	4 785
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	463 700
b. Logements vacants soumis à la THLV	111 400
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	55 935
d. Bases dégrévées locaux vacants	79 387
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	27 668

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,033846
d. Taux FB commune 2020	14,90
e. Taux FB département 2020	18,78

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	38,88	98,55	4,77000	93,78
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	80,02	200,05	20,19000	179,86
Taxe d'habitation (TH)	24,45	21,39	61,13	9,68000	51,45
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	8,42
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2023 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou le syndicat intercommunal de fiscalité professionnelle unique